



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE

Numéro : DP 062498 24 00196M01 U6202

Adresse du projet : 35 RUE ANATOLE FRANCE 62300 Lens

Déposé en mairie le : 23/06/2025

Reçu au service le : 10/07/2025

Nature des travaux:

Demandeur :

Monsieur JEAN YVES DUTERIEZ

77BIS RUE JEANNE D'ARC

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

Pour rappel : Le sablage à sec est interdit car il rend la brique poreuse.

Un soin tout particulier devra être porté sur le dégarnissage des joints entre briques, afin de ne pas augmenter leur épaisseur (éviter les disqueuses ou autre outil agressif). Les joints entre briques doivent être réalisés légèrement en creux de même épaisseur et même coloris que les anciens.

Si après un **nettoyage doux**, la peinture existante persiste, il conviendra de favoriser un badigeon légèrement teinté, à base chaux.

- La toiture devra être refaite à l'identique : même matériau, couleur, dimension, et même densité unitaire par m².
- Le châssis d'éclairage en toiture devrait être en pose encastrée ne formant pas saillie sur la pente de toiture, en pose plus haute que large, et aligné avec la baie qu'il surplombe.
- Il conviendrait d'éviter la mise en œuvre de menuiseries blanches, grises, anthracites ou noires, dont le sur-emploi banalise fortement les quartiers et l'identité urbaine. Des teintes blanc-cassé, beige, ou légèrement colorées devraient être préférées.
- La porte d'entrée devrait être en bois de forme simple, sans ouvertures arrondies, triangulaires ou fantaisies, dans une teinte colorée sombre, en excluant le noir et le gris anthracite.

Fait à Arras



Signé électroniquement
par Loic LEVIN
Le 01/08/2025 à 15:40

Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Loic LEVIN

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.